

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

Annexe au procès-verbal de la séance du 11 juin 1964.

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE (2) *chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des conseillers municipaux des communes de plus de 30.000 habitants,*

(URGENCE DÉCLARÉE)

PAR M. GUSTAVE HEON,

Sénateur.

MESDAMES, MESSIEURS,

Après un large échange de vues, la Commission mixte paritaire a constaté qu'elle ne pouvait proposer l'adoption d'aucun texte.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée Nationale par M. Michel de Grailly, sous le n° 958.

(2) Cette Commission est composée de : MM. René Capitant, député, *président* ; Raymond Bonnefous, sénateur, *vice-président* ; Michel de Grailly, député, Gustave Héon, sénateur, *rapporteurs* ; titulaires : Pierre-Charles Krieg, Jacques Lavigne, Raymond Mondon, Jean-Frank de Préaumont, Guy Sabatier, députés ; Abel-Durand, Etienne Dailly, Jacques Delalande, Léon Jozeau-Marigné, sénateurs ; suppléants : Paul Coste-Floret, Mme Nicole de Hauteclocque, MM. Pierre Lemarchand, Joël Le Tac, Aimé Paquet, Guy Rabourdin, Robert Trémollières, députés ; Paul Baratgin, Robert Bouvard, Louis Courroy, Pierre Fastinger, Geoffroy de Montalembert, Louis Talamoni, Joseph Voyant, sénateurs.

Voir les n° :

Assemblée Nationale (2^e législature) :

854, 896 et in-8° n° 191.

Sénat :

201, 202 et in-8° n° 88 (1963-1964).